

FUSIONS D'ECOLES

COMMUNE - Ecole	N° RNE	Type	Nouvelle structure (*)	Délibération du conseil municipal (**)
BOURGOIN-JALLIEU - Centre	0380654E	Maternelle	Primaire 0382711R	Oui. Favorable
BOURGOIN-JALLIEU - Centre	0382711R	Élémentaire		

Les directeurs d'écoles qui vont fusionner à la rentrée scolaire prochaine doivent effectuer les opérations suivantes au niveau de l'application 'Base élèves 1er degré' afin de transférer les élèves de la base de l'école qui ferme vers la base de l'école qui accueille ces élèves :

1) **Le directeur de l'école qui ferme** doit procéder à l'enregistrement des décisions de passage de tous les élèves admis définitifs au titre de l'année 2014-2015 en précisant qu'ils quittent l'école (cf note « BE1D Passages 20142015 » paragraphe II-1-a).

Remarque :

Si vous avez saisi les décisions de passage et que vous n'avez pas indiqué que les élèves quittent l'école, vous pouvez rajouter cette information en suivant cette procédure :

- sélectionner '**Elèves/Passage/Enregistrer Mettre à jour une décision de passage**'
- sélectionner l'année scolaire suivante (**2015-2016**) et un niveau (ou une classe ou un cycle) puis cliquer sur '**Chercher**'
- à faire successivement pour chaque élève de la liste :
 - sélectionner un élève, cocher '**Elève quittant l'école**' puis cliquer sur '**Valider la décision de passage**' et cliquer sur '**OK**' dans la fenêtre de confirmation

2) **Le directeur de l'école qui accueille** ces élèves (sous le numéro de la nouvelle structure cf tableau en début de page) pourra ensuite procéder aux admissions acceptées de tous les élèves de l'école qui va fermer (cf note « BE1D Préparation rentrée 2015 » paragraphe I-3).

(*) Dans le cas d'une fusion d'une école maternelle et d'une école élémentaire, la nouvelle structure conserve le numéro de l'école élémentaire.

(**) Une fusion n'est effective qu'avec l'accord du conseil municipal.

APPARIEMENT D'ECOLLES

COMMUNE - Ecole	N° RNE	Type	Nouvelle structure
REVENTIN VAUGRIS - La Gare	0382741Y	Primaire	Maternelle + Cycle 3 au Village et Cycle 2 à la Gare
REVENTIN VAUGRIS - Le Village	0380920U	Primaire	

Les directeurs d'écoles qui vont être appariées à la rentrée scolaire prochaine doivent effectuer les opérations suivantes au niveau de l'application 'Base élèves 1er degré' afin de transférer les élèves d'une base à l'autre :

1 - Le directeur de l'école dont un ou plusieurs niveaux ferment doit procéder à l'enregistrement des décisions de passage de tous les élèves admis définitifs au titre de l'année 2014-2015 en précisant pour les élèves des niveaux en question qu'ils **quittent l'école** (cf note 'BE1D Passages 20142015' paragraphe II-1-a).

Remarque :

Si vous avez saisi les décisions de passage et que vous n'avez pas indiqué que les élèves quittent l'école, vous pouvez rajouter cette information en suivant cette procédure :

- sélectionner '**Elèves/Passage/Enregistrer Mettre à jour une décision de passage**'
- sélectionner l'année scolaire suivante (**2015-2016**) et un niveau (ou une classe ou un cycle) puis cliquer sur '**Chercher**'
- à faire successivement pour chaque élève de la liste :
 - sélectionner un élève, cocher '**Elève quittant l'école**' puis cliquer sur '**Valider la décision de passage**' et cliquer sur '**OK**' dans la fenêtre de confirmation

2 - Le directeur de l'école qui accueille ces élèves pourra ensuite procéder aux admissions acceptées de tous ces élèves (cf note « BE1D Préparation rentrée 2015 » paragraphe IV-3).